



CC Perthois-Bocage et Der (Siren : 200042992)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson
Arrondissement	Vitry-le-François
Département	Marne
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	Mme Pascale CHEVALLOT

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	23 RUE RADET
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	51290 SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINST-GENEST-E
Téléphone	03 26 74 12 49
Fax	
Courriel	cc-perthoisbocageetder@orange.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	5 771
Densité moyenne	20,02

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 25

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Arrigny (215100157)	255
51	Brandonvillers (215100744)	183
51	Châtillon-sur-Broué (215101254)	75
51	Cloyes-sur-Marne (215101460)	134
51	Dompremy (215101999)	158
51	Drosnay (215102039)	213
51	Écollemont (215102062)	54
51	Écriennes (215102070)	172
51	Favresse (215102286)	230
51	Giffaumont-Champaubert (215102500)	274
51	Gigny-Bussy (215102518)	231
51	Haussignémont (215102658)	279
51	Heiltz-le-Hutier (215102690)	243
51	Isle-sur-Marne (215106196)	103
51	Larzicourt (215102955)	285
51	Luxémont-et-Villotte (215103110)	455
51	Matignicourt-Goncourt (215103326)	148
51	Moncetz-l'Abbaye (215103482)	99
51	Norrois (215103755)	149
51	Orconte (215103854)	406
51	Outines (215103870)	139
51	Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement (215102583)	272
51	Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson (215104761)	525
51	Scrupt (215104910)	134
51	Thiéblemont-Farémont (215105263)	555

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 29

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif <i>Création et entretien des réseaux de collecte et de traitement des eaux usées collectifs et non collectifs.</i>
- Assainissement non collectif <i>Service public d'assainissement non-collectif : diagnostic, contrôle des installations existantes et nouvelles, opérations groupées d'entretien et de réhabilitation des installations.</i>

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, traitement et élimination des déchets ménagers et assimilés. Conventionnement avec d'autres collectivités pour l'accès à des déchetteries situées hors du territoire de la communauté de communes.</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales <i>- Energies renouvelables ; - Aménagement hydraulique des rivières. - Actions générales pour l'environnement : sentiers de randonnée reliant au moins deux communes membres.</i>
<b>Services funéraires</b>
- Création, gestion , extension et translation des cimetières et sites funéraires <i>Création et gestion d'un crématorium et d'un site cinéraire</i>
- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires <i>Création et gestion d'un crématorium et d'un site cinéraire.</i>
<b>Sanitaires et social</b>
- Activités sanitaires <i>Démoustication de zones ciblées.</i>
- Action sociale <i>- Contingent aide sociale. - Maintien et développement des services médico-sociaux : maison pluridisciplinaire de santé; - Création et gestion de maisons de services au public, cyberbase - Action en faveur des personnes âgées - Actions en faveur de la petite enfance - Actions liées au contrat éducatif local - Portage de repas à domicile - Téléassistance pour les personnes âgées - Création ou maintien et gestion d'agence postales intercommunales</i>
<b>Développement et aménagement économique</b>
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, zones politiques <i>Création et gestion de zones d'activité commerciale</i>
<b>Développement et aménagement social et culturel</b>
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire <i>- Ecoles et groupes scolaires d'intérêt communautaire; - Bibliothèques et médiathèques d'intérêt communautaire.</i>
- Activités péri-scolaires <i>- Service des écoles et des cantines : acquisition du mobilier et des fournitures, recrutement et gestion des personnels de service et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles - Centres d'accueil périscolaires et extrascolaires.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>- Soutien aux associations ayant un rayonnement sur plusieurs communes du territoire de la communauté de communes ; - réseau d'animateurs socio-culturels en dehors des CLSH ;</i>
<b>Aménagement de l'espace</b>
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Elaboration et suivi d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT)</i>
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>Elaboration et suivi des plan locaux d'urbanisme ; carte communale, PLU</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Création et réalisation de nouvelles zones d'aménagement concerté</i>
- Constitution de réserves foncières <i>Acquisition et constitution de réserves foncières.</i>
- Transport scolaire <i>Transports scolaires et périscolaires.</i>
- Etudes et programmation <i>Participation à l'élaboration et au suivi de toute charte et contrat de développement et d'aménagement assortis d'un programme d'actions annuel ou pluriannuel en liaison avec les procédures contractuelles établies par l'Etat, la Région, le Département et l'Europe.</i>

<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire : - voiries communales d'intérêt communautaire ; - voiries intercommunales d'intérêt communautaire ; - voiries d'accès aux zones d'activité économique d'intérêt communautaire.</i>
<b>Développement touristique</b>
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Etude et réalisation d'aménagements collectifs susceptibles de développer le tourisme : signalisation, aménagement de sites, promotion. Développement des activités de loisirs et du tourisme (adhésion au syndicat du Der en lieu et place des communes)</i>
<b>Logement et habitat</b>
- Programme local de l'habitat <i>Elaboration et suivi des programmes locaux de l'habitat.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).</i>
<b>Autres</b>
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Elaboration et révision d'une charte de pays.</i>
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...) <i>Gestion du personnel technique affecté aux travaux d'intérêt communautaire (voir politique du cadre de vie).</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Aménagement numérique du territoire.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres <i>- Service incendie : centre de secours contre l'incendie et contribution au contingent SDIS. - La communauté de communes peut confier, par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à ses communes membres ou un autre EPCI. De la même manière, les communes membres de la communauté ou un autre EPCI peuvent, par convention, lui confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions. La communauté de communes pourra assurer pour ses communes membres, dans le cadre d'une convention de mandat, l'exercice de tout ou partie de certaines attributions de la maîtrise d'ouvrage, dans les conditions prévues par la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004. Dans le cas où la communauté de communes assure une prestation de services pour le compte d'une commune membre, les dépenses de fonctionnement correspondantes sont retracées dans un budget annexe, dont les recettes comprennent : - le produit des redevances ou taxes correspondant au service assuré ; - les contributions de la collectivité ou de l'établissement au bénéfice duquel la prestation est assurée. Les dépenses afférentes à la réalisation d'un investissement pour le compte d'une commune membre sont retracées budgétairement comme une opération sous mandat.</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
51	SM ADEVA Pays Vitryat (200061083)	SM ouvert	43 718
51	SM pour l'aménagement hydraulique de la région du Perthois (255100018)	SM fermé	43 718
51	SM de démoustication Marne et Der (255102493)	SM fermé	10 430
51	SM à vocation scolaire de Sermaize-les-Bains (255101214)	SM fermé	12 822
51	SM pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Orconte (255101842)	SM fermé	5 771

51	SM pour l'aménagement et l'entretien de la Marne (SMAEM) (255100521)	SM fermé	32 365
51	SM d'aménagement du bassin marnais de la Blaise (200085116)	SM fermé	66 282
52	SM d'aménagement du bassin de la Voire (255200289)	SM fermé	91 887
51	SM des transports scolaires du secteur de Vitry le François (255101289)	SM fermé	16 360
51	SM du Sud-Est Marnais (SYMSEM) (200035673)	SM fermé	23 857

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)